

Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 217f06

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Coupe du monde de football 2006 : l'APCE demande à la FIFA de s'engager dans la lutte contre la traite des femmes

Strasbourg, 12.04.2006 – Préoccupée par le fait qu'entre 30 000 et 60 000 femmes pourraient faire l'objet de traite à des fins d'exploitation sexuelle lors de la prochaine Coupe du monde de football en Allemagne, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a aujourd'hui demandé à la FIFA de s'engager à dénoncer fermement la traite des femmes.

« En tant qu'organisatrice de la Coupe du Monde, la FIFA se doit de prendre ses responsabilités quant à la condamnation de l'exploitation des femmes, parfois corollaire déplorable de l'organisation d'événements sportifs, et donc de dénoncer tout agissement qui porte atteinte aux droits de la personne humaine », ont estimé les parlementaires.

Ruth-Gaby Vermot-Mangold (Suisse, SOC), rapporteur sur le sujet, a regretté « que la FIFA considère la traite des êtres humains comme un dommage collatéral que l'on doit, malgré tout, accepter. Face à ce fléau, le Président Joseph Blatter ne peut pas déresponsabiliser cette instance ».

La résolution adoptée rappelle que depuis mai 2005, la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains prévoit des mesures de prévention de la traite, de protection des victimes et de poursuite des trafiquants, mais souligne qu'à ce jour aucun Etat membre ne l'a pas encore ratifiée. L'APCE exhorte donc les Etats membres à signer et à ratifier cette Convention « dans les meilleurs délais de sorte que son entrée en vigueur soit la plus rapide possible et son impact le plus large possible ».

Face à l'imminence de la Coupe du Monde, l'Assemblée a demandé aux gouvernements d'appliquer sans délai les dispositions les plus importantes de la Convention, telles que le processus d'identification des victimes et le délai de rétablissement et de réflexion de trente jours à leur profit. Ils ont également demandé davantage d'assistance, en créant par exemple des cellules multilingues d'information et d'accueil.

Ils ont enfin demandé aux Etats qu'ils « s'assurent que la police traite les femmes victimes de la traite des êtres humains comme des victimes et non pas comme des immigrants en situation illégale », et qu'ils réfléchissent à « la possibilité de responsabiliser les consommateurs qui utilisent les services des victimes de la traite ».

L'Assemblée comprend 315 membres issus des parlements nationaux des 46 Etats membres.

Président : René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : SOC (Groupe Socialiste) ; PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) ; GDE (Groupe des Démocrates européens) ; GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).